

Québec, le 7 mars 2022

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Publication de l'avis sur l'*Évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1.*

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, **en envoi réservé**, ce document produit par l'INESSS portant sur l'évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1 (DT1). Un tel patient dépend d'un apport quotidien d'insuline exogène pour assurer sa survie, que ce soit via des injections multiples ou une perfusion continue à l'aide d'une pompe à insuline.

Au Québec depuis 2011, l'achat d'une pompe à insuline ainsi que les fournitures nécessaires à son utilisation peut être remboursé, via le Programme québécois d'accès aux pompes à insuline, aux personnes atteintes de DT1 âgées de 18 ans et moins qui satisfont à des critères cliniques précis. Le rapport transmis fait suite à un mandat reçu de la direction des services hospitaliers de la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques, conjointement avec la direction santé mère-enfant de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés du MSSS au regard d'un potentiel élargissement à la population adulte.

Suite à ses travaux, l'INESSS est d'avis que la couverture publique des systèmes de pompes à insuline de type boucle fermée hybride pour la population adulte atteinte de DT1 pourrait constituer une option juste et raisonnable à la condition que :

- Le fabricant contribue à l'atténuation du fardeau économique;
- L'utilisation des systèmes de pompes doit être initiée par une équipe de spécialistes qui possède de l'expérience avec ce type de dispositif. L'équipe de spécialistes fournit notamment des conseils relatifs à la nutrition, le style de vie et l'exercice appropriés pour les utilisateurs de systèmes de pompes.

... /2

L'INESSS est également d'avis que :

- La couverture publique des pompes à insuline simples sans tubulure pourrait constituer une option juste et raisonnable pour les patients adultes atteints de diabète de type 1 qui démontrent des difficultés importantes, voire sont dans l'incapacité d'utiliser une pompe avec tubulure;
- Les critères d'accessibilité actuels à la couverture publique des systèmes de pompes à insuline pour la population pédiatrique atteinte de diabète de type 1 ne devraient pas faire l'objet de modifications;
- Les mêmes critères d'accessibilité devraient s'appliquer à la population adulte.

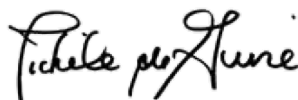
Le document fait également état de différentes considérations liées à l'opérationnalisation d'une telle couverture publique.

Nous comprenons que ce document fera l'objet d'analyses par votre ministère et qu'une position et des orientations seront fournies ultérieurement au réseau.

Comme il est prévu dans la Loi sur l'INESSS, ces documents seront rendus publics dans 60 jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente-directrice générale,



Michèle de Guise

p.j. : Évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1.

c.c. M. Daniel Desharnais, MSSS
 M^{me} Catherine Hamelin, MSSS
 M^{me} Gabrielle Julien, MSSS
 M^{me} Nathalie Labrecque, MSSS
 D^{re} Lucie Opatrny, MSSS
 M^{me} Johanne Pelletier, MSSS
 M^{me} Lucie Poitras, MSSS
 M^{me} Dominique Savoie, MSSS
 M. Jonathan Valois, MSSS